

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 2 (1866)

Anhang: Circulaire
Autor: Chappuis-Vuichoud / Estoppey, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanne, le 8 décembre 1866.

CIRCULAIRE.

LE COMITÉ DIRECTEUR

de la Société des Instituteurs de la Suisse romande

Aux Comités cantonaux et aux Membres de la Société.

Messieurs et chers Collègues,

Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale tenue à Fribourg, le 6 août dernier, le nouveau Comité directeur, dont le siège a été fixé à Lausanne pour les années 1867 et 1868, va définitivement entrer en fonctions le 1^{er} janvier prochain. Ce Comité a été constitué par le Comité central, dans ses séances des 23 septembre et 25 novembre, comme suit :

| | | |
|------------------------------|------------------------------|---------------|
| <i>Président :</i> | M. CHAPPUIS-VUICHOD, député, | à Lausanne. |
| <i>Vice-Président :</i> | » BESANÇON, professeur, | id. |
| <i>Secrétaire-Caissier :</i> | » ESTOPPEY, instituteur, | id. |
| <i>Membres :</i> { | » FAVEZ, | id. à Vevey. |
| | » GAVILLET, | id. à Vennes. |

Dans les mêmes séances, le Comité central a pris, entr'autres décisions, la suivante, que nous venons porter à votre connaissance :

« A partir du 1^{er} janvier prochain, le journal paraîtra à Lausanne, siège du Comité directeur, par les soins de celui-ci; mais la rédaction continuera à être confiée à M. le professeur DAGUET. »

En conséquence, tout ce qui concerne la *rédaction* devra être adressé, comme actuellement, à M. le professeur *Daguet*, à Neuchâtel, et les réclamations relatives à l'*Administration* et à l'*expédition* du journal, à M. *Estoppey*, *gérant de l'ÉDUCATEUR*, à Lausanne.

Le Comité directeur, tout en conservant au journal sa périodicité, son caractère, sa disposition et son format actuels, s'empressera d'y apporter les améliorations désirables qui lui seront signalées et dont il reconnaîtra l'utilité. Il a d'ailleurs pris toutes ses mesures pour que l'apparition et l'expédition aient lieu avec toute la régularité possible.

Mais pour que l'organe de la Société puisse répondre complètement à ce qu'on est en droit d'attendre de lui, il est de toute nécessité que soit les Comités cantonaux ou locaux, soit les Conférences d'instituteurs, soit ceux-ci individuellement lui prêtent leur bienveillant concours, en lui communiquant les *Nouvelles scolaires* et les *travaux pédagogiques* qui peuvent

intéresser le corps enseignant et les amis de l'instruction. C'est une recommandation que nous adressons tout spécialement à nos collègues du Comité central représentant les divers cantons de la Suisse romande.

Enfin nous avons encore à faire connaître aux Comités cantonaux et aux membres de la Société que les deux questions suivantes ont été choisies pour être soumises à l'examen des sections et faire l'objet des rapports généraux et de la discussion de la future Assemblée générale de 1868 :

1° *Quels sont les moyens les plus propres à combattre les défauts et les mauvais penchants des élèves? — Dans quelle mesure la Famille doit-elle concourir avec l'Ecole pour atteindre ce résultat?*

2° *Quels sont les meilleurs moyens à employer pour l'enseignement de l'orthographe?*

Les sections sont invitées à mettre immédiatement ces questions à l'étude et à faire en sorte que les rapports puissent nous être communiqués dans le courant de l'année 1867, afin que les rapporteurs généraux, qui seront désignés par le Comité central, aient le temps de les examiner et de les résumer.

Chers collègues, Membres de la Société des Instituteurs de la Suisse romande!

En terminant cette première circulaire, nous croyons devoir réclamer votre appui et votre indulgence. Nous comprenons toute l'importance de la tâche qui nous incombe et nous sentons combien peu nous sommes à sa hauteur. Nous ne vous rappellerons pas l'extension inespérée qu'a prise notre Société, la prospérité et le renom que lui ont acquis nos devanciers pendant ces deux premières années de son existence; ces choses sont consignées dans le remarquable rapport de notre cher Président sortant de charge, rapport que vous avez tous dû recevoir. Nous nous bornerons à vous dire que tous nos efforts tendront à faire suivre à la Société la marche progressive que lui ont imprimée soit le Comité d'initiative neuchâtelois, soit le Comité directeur fribourgeois, auxquels nous témoignons ici, au nom de la Société entière, notre plus vive gratitude, en leur promettant que, comme eux, nous n'aurons d'autres guides dans l'accomplissement des difficiles fonctions qui nous sont confiées que notre belle devise : DIEU ! HUMANITÉ ! PATRIE !

Agréez, Messieurs et chers Collègues, l'assurance de notre fraternel dévouement.

Pour le Comité directeur :

Le Président,

CHAPPUIS-VUICHOU.

Le Secrétaire,

A. ESTOPPEY.